

**RÉSUMÉ DU
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT)
DU TERRITOIRE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION (ED) 43-001**

2023-2028

**RÉDACTION INITIALE : MARIE-HÉLÈNE SAUVÉ, ING.F.
AGENCE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES**

**MISE À JOUR : JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD, ING.F.
AGENCE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES**

**POUR :
CONSEIL ATIKAMEKW D'OPITCIWAN
ET
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SCIERIE OPITCIWAN**



**CONSEIL DES ATIKAMEKW
D'OPITCIWAN**



Table des matières

1	Cadre légal	4
2	Localisation et brève description du territoire	4
3	Contenu du PAFIT de l'ED 43-001	5
4	Enjeux ciblés sur le territoire	5
5	Justification des volumes récoltés	8
6	Stratégie d'aménagement	8
6.1	Commerciale	8
6.2	Non-commerciale	9
6.2.1	Préparation de terrain	9
6.2.2	Reboisement	9
6.2.3	Travaux d'éducation	9
6.2.4	Synthèse	10
7	Programme de suivis	10

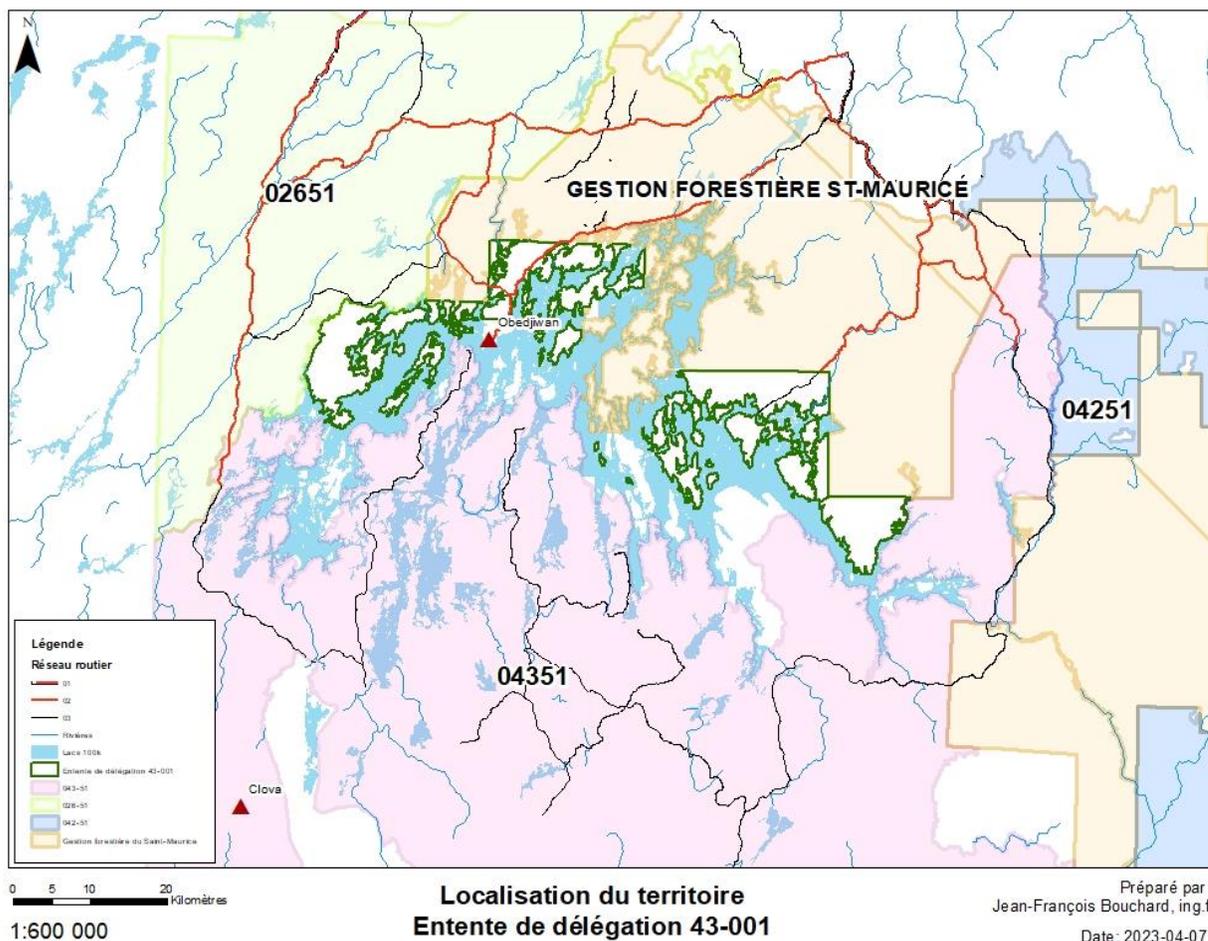
1 Cadre légal

La Scierie Opitciwan a été mandatée par le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (CAO) pour effectuer la gestion du territoire visé par l'Entente de délégation de gestion numéro 1025. Cette entente de délégation de gestion (ci-après nommée « ED –entente de délégation »), qui a été contractée entre le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le Ministre responsable des Affaires autochtones et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, transfère au délégataire (le CAO) une partie de la gestion des territoires du domaine de l'État, principalement la gestion des ressources forestières se trouvant à l'intérieur de ces territoires (art. 17.22 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune).

Sont donc déléguées au délégataire des pouvoirs, responsabilités et obligations en matière de gestion forestière qui doivent être exercés à ses frais. Les responsabilités ainsi déléguées incluent, de manière non-exhaustive : la préparation des plans d'aménagement forestiers (PAFIT et PAFIO) intégrant notamment les objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), de la programmation annuelle (PRAN) et des rapports annuels (RATF), le respect de la possibilité forestière, la planification, la mise en œuvre, la surveillance et le suivi des travaux d'aménagement (travaux commerciaux et non-commerciaux), l'harmonisation avec les usagers du territoire et le mesurage des bois récoltés.

2 Localisation et brève description du territoire

Le territoire de l'entente de délégation est constitué d'une superficie totale de 51 849 ha, séparé en deux blocs situés dans la région administrative de la Mauricie (04), au nord du réservoir Gouin. Ces deux blocs sont séparés en leur centre par les terres privées de Gestion forestière Saint-Maurice. À noter que 2 210 ha ont été retranchés de l'entente de délégation en 2017, en raison de la création de la réserve de biodiversité des Iles-du-Réservoir-Gouin.



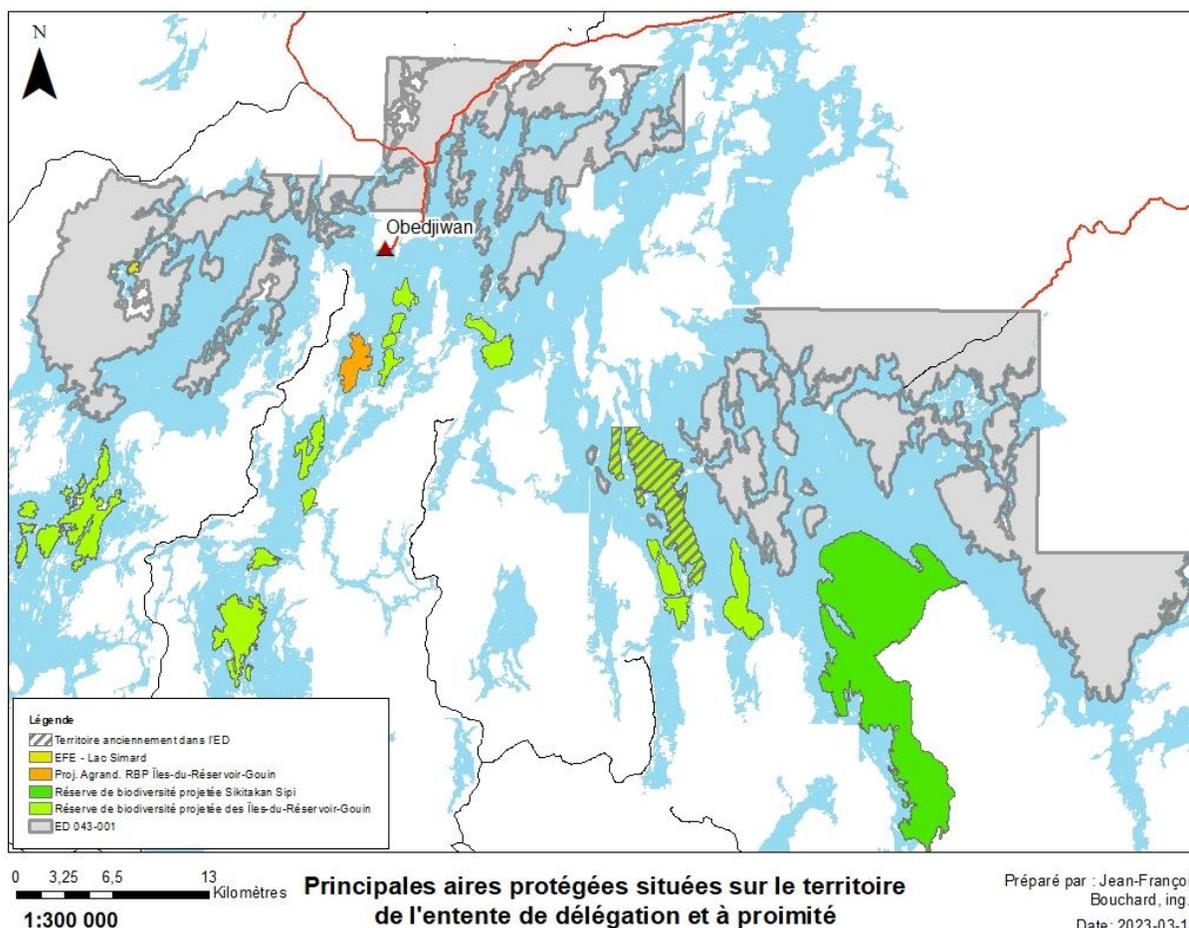
3 Contenu du PAFIT de l'ED 43-001

Le PAFIT de l'entente de délégation 43-001 contient l'information relative à la description du territoire et de ses ressources (végétales, fauniques, hydrologiques, géologiques, etc.), l'historiques des travaux de récolte et des travaux non-commerciaux, la description du contexte socio-économique, la justification des volumes récoltés sur le territoire, les mesures de protection et les impacts des activités forestières sur l'environnement, les objectifs, stratégies et indicateurs de rendement, les stratégies sylvicoles et le programme de suivi.

4 Enjeux ciblés sur le territoire

Plusieurs enjeux écologiques sont identifiés dans le PAFIT de l'ED 43-001. À ces enjeux sont combinées diverses cibles. Le tableau ci-dessous illustre les diverses aires à contraintes environnementales qui sont en fait des zones soustraites à l'aménagement forestier, associées à l'enjeu de conservation et de protection de la biodiversité :

Aires à contraintes environnementales	Superficie (ha)	Cible	Situation actuelle	
			Valeur (ha)	%
Corridors routiers	154	N.A.	N.A.	N.A.
Bandes de protection, lisières boisées	297			
Réserve de biodiversité du Lac Simard	43	2% sup. productive	2 253	5%
Aire protégée des Iles-du-Réservoir-Gouin	2 210			
Sites de villégiature	37	N.A.	N.A.	N.A.
Frayères	330			
Espèces menacées	14	100% des sites connus	14	100%
Milieux humides d'intérêt	849	1 % territoire et 12% sup. totale de MH	849	1,6% du territoire et 16% sup. tot. MH
Total	3 934			
Superficie totale du territoire de l'ED (incluant la réserve des Iles-du-Réservoir-Gouin)	54 059			
Superficie productive du territoire de l'ED	49 937			
% du territoire de l'entente de délégation	7,3%			



Outre ces aspects liés à la conservation de la biodiversité, d'autres enjeux sont identifiés dans le PAFIT, notamment :

- Conservation de la biodiversité
 - La structure d'âge des forêts
 - L'organisation spatiale des forêts
 - La composition végétale
 - La structure interne des peuplements et le bois mort
 - La qualité et la protection des milieux riverains
 - La qualité et la protection des milieux humides
 - La protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir
- Le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers
 - Qualité et quantité de régénération
- Conservation des sols et de l'eau
 - Compactage, orniérage
 - Perte des superficies productives
 - Contrôle de l'érosion

- Le maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société
 - Production de bois
 - Tirer le meilleur parti de la forêt
 - Approvisionnement en matière ligneuse
- Prise en compte des valeurs et besoins exprimées par les usagers du territoire

5 Justification des volumes récoltés

Depuis 2005, le bureau du forestier en chef (BFEC) est l'organisme responsable du calcul et la détermination de la possibilité forestière. Celui-ci élabore les outils de calculs et a le mandat de déterminer cette possibilité pour l'ensemble des forêts du domaine de l'État. Ainsi, un calcul spécifique à l'entente de délégation 43-001 est réalisé tous les 5 ans (réévaluation quinquennale). La détermination de la possibilité forestière actuellement en vigueur date de 2020 et s'étend de 2020 jusqu'à 2025.

6 Stratégie d'aménagement

6.1 Commerciale

L'objectif général est d'assurer un niveau de récolte à rendement soutenu, tel que considéré dans le calcul de la possibilité forestière, tout en considérant les besoins de la communauté sur les plans écologiques et culturels. Le tout, en considérant les principes de l'aménagement écosystémique.

Les peuplements récoltés sont les peuplements résineux ou mixte à dominance résineuse, en raison des besoins d'approvisionnement de la Scierie Opitciwan.

Pour y parvenir, le principe du bon traitement sylvicole au bon endroit est appliqué. Les objectifs spécifiques afférents à un secteur particulier diffèrent donc selon le type de peuplement visé, ce qui influencera la nature de la prescription sylvicole.

De manière générale, ce sont des coupes de régénération qui sont effectuées sur le territoire de l'entente de délégation, puisque peu de peuplements se qualifient pour des coupes partielles. Un effort est toutefois déployé pour appliquer, lorsque cela est **justifiable au niveau sylvicole**, des coupes partielles. Les sites intéressants pour pratiquer des coupes partielles sont les secteurs entourant le réservoir Gouin (notion de qualité visuelle des paysages) ou des sites d'hébergement (baux de villégiature, sites de chalet autochtone, etc.)

Outre les coupes partielles, afin d'assurer la qualité visuelle des paysages, les coupes effectuées dans l'entente de délégation suivent le mode de répartition spatiale des coupes mosaïques à 80%. Plusieurs

corridors et forêts résiduelles sont ainsi générés, assurant la présence d'un couvert forestier constitué de peuplements d'âge variable dans le paysage.

Des demandes ont été formulées par certaines familles afin que les coupes forestières effectuées sur leur territoire ancestral soient particulièrement adaptées à l'original. Lorsque demandées, diverses méthodes d'aménagement sont planifiées pour favoriser cette espèce culturellement très importante pour la communauté atikamekw.

6.2 Non-commerciale

6.2.1 Préparation de terrain

Sur l'entente de délégation, l'objectif poursuivi par les activités de préparation de terrain (le scarifiage) consiste à assurer un nombre de microsites adéquats optimal, généralement 2 000 microsites à l'hectare, quoique cette valeur puisse varier selon le site et les objectifs sylvicoles poursuivis. Le scarifiage par sillon est privilégié.

6.2.2 Reboisement

Selon la nature du secteur récolté, ce sont principalement la plantation uniforme ou le regarni qui seront effectués. Une attention particulière doit être portée par l'aménagiste afin d'atteindre le plus possible le plein boisement des secteurs récoltés. Cela peut être atteint en regarnissant les sentiers.

6.2.3 Travaux d'éducation

Le dégagement et le nettoyage devront être appliqués sur l'entente de délégation dans les années à venir. Ils peuvent être complémentaires ou non, selon l'état du peuplement visé. Ces travaux d'éducation peuvent permettre un retour optimal et plus rapide sur l'investissement des travaux de préparation de terrain et/ou de reboisement. C'est pourquoi effort supplémentaire sera effectué, dans les prochaines années, afin de dégager ou nettoyer les plantations effectuées depuis 2015, tout en s'assurant de respecter les enjeux de structure et de composition des jeunes peuplements.

6.2.4 Synthèse

Caractéristiques du site	Scénario proposé
Épaisseur d'humus faible, présence marquée de feuillus intolérants, régénération naturelle de résineux insuffisante	Plantation uniforme + dégagement+ nettoyage; OU Scarifiage des sentiers + regarni entre les sentiers + plantation dans les sentiers + dégagement+ nettoyage
Épaisseur d'humus faible, présence faible de feuillus intolérants, régénération naturelle de résineux insuffisante	Regarni (sur toute la superficie du bloc) + éducation + dégagement; Scarifiage des sentiers + regarni entre les sentiers + regarni dans les sentiers + nettoyage
Épaisseur d'humus importante, présence marquée de feuillus tolérants, régénération naturelle de résineux insuffisante	Scarifiage total + plantation uniforme + dégagement + nettoyage
Épaisseur d'humus importante, présence faible de feuillus intolérants, régénération naturelle de résineux insuffisante	Scarifiage total + plantation uniforme + dégagement
Épaisseur d'humus importante, présence marquée de feuillus intolérants, régénération naturelle de résineux suffisante	Si secteur proche de la Scierie: Scarifiage des sentiers + regarni dans les sentiers; OU Aucune intervention
Épaisseur d'humus importante, présence faible de feuillus intolérants, régénération naturelle de résineux suffisante	Si secteur proche de la Scierie: Scarifiage des sentiers + regarni dans les sentiers; OU Aucune intervention

7 Programme de suivis

Plusieurs suivis sont effectués par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et par le personnel de la Scierie Opitciwan pour s'assurer que la croissance et l'évolution de la forêt répondent aux diverses stratégies mises de l'avant. Ces suivis incluent, de manière non exhaustive :

- Les inventaires avant et après travaux non-commerciaux;
- Les inventaires de suivi de la récolte (pourcentage de recouvrement des sentiers, matière ligneuse laissée sur le parterre de coupe);
- L'évolution de la croissance de la forêt (réseau de placettes temporaires et permanentes du MFFP, données LIDAR);
- Le suivi des volumes et des superficies récoltés (grâce aux données compilées dans le système Mesuboïs et aux rapports annuels- RATF);
- L'analyse par photographies aériennes des secteurs de récolte et de la localisation spatiale des assiettes de coupe et des forêts résiduelles;

- Visite et audits sur le terrain pour valider la mise en application des diverses directives opérationnelles et du respect des prescriptions sylvicoles.

Un programme de suivi a été élaboré pour chacun des enjeux identifiés dans le PAFIT. Ce programme permet d'effectuer un suivi annuel ou quinquennal, selon le cas, et d'ajuster les stratégies mises de l'avant pour répondre efficacement à chacun des enjeux. Voici le tableau résumant ce programme :

Enjeux et références à l'aménagement durable des forêts	Éléments considérés	Cibles ou objectifs spécifiques	Indicateur(s) (source de l'information)	Fréquence du suivi/contrôle	
				Annuelle	Quinquennale
1. Conserve de la biodiversité					
Structure d'âge des forêts	<i>Refuges biologiques</i>	Maintenir 2% de la superficie productive en refuges biologiques.	Superficie productive en refuges biologiques (couches d'affectation)		X
	<i>Maintien de vieilles forêts</i>	Maintenir 5% de la superficie productive en îlots de vieillissement ou en pratiques sylvicoles adaptées afin de permettre le maintien ou le recrutement de vieilles forêts	Superficie récoltée (Relevés d'opération, RATF)	X	X
		S'apparenter à la structure d'âge de la forêt naturelle (forêt préindustrielle) - 80% du territoire présente une structure d'âge différant faiblement ou modérément de la forêt naturelle	Superficie de vieilles forêts et de forêts en régénération (cartes écoforestières incluant les interventions récentes, LIDAR)	X	X
	<i>Forêt en régénération</i>	La forêt en régénération (15 ans et moins) occupe au maximum 30% de la superficie productive du territoire	Superficie des forêts en régénération (cartes écoforestières incluant les interventions récentes, LIDAR)	X	X
Organisation spatiale des forêts	<i>Hauteur du couvert</i>	Maintenir une proportion minimale de 30% de forêts de 7 mètres ou plus de hauteur	Superficie des forêts de 7m ou plus (cartes écoforestières incluant les interventions récentes, LIDAR)	X	X
	<i>Répartition des coupes</i>	Maximum de 60% des coupes totales effectuées annuellement suivant les modalités de la coupe en mosaïque. Pour les nouveaux chantiers (1ère passe) 100% des coupes en coupe mosaïque.	Superficie récoltée (Relevés d'opération, RATF)	X	
Composition végétale	<i>Essences en raréfaction</i>	Considérer la possibilité d'effectuer une part du reboisement annuel en épinettes blanches adaptées aux conditions du site	Superficie reboisées et à reboiser (Relevés d'opération, RATF, PAFIO)	X	
	<i>Représentativité des types de couvert</i>	- Sélectionner les traitements appropriés en fonction des caractéristiques écologiques du peuplement ciblé - Expérimenter des traitements prenant en compte la diversité des structures et des essences - Effectuer un suivi adéquat des résultats issus des essais terrain	Taux de réussite des indicateurs de la prescription sylvicole (RATF) Inventaires après-traitement Compilation des données dans une base de données long-terme	X	X

Enjeux et références à l'aménagement durable des forêts	Éléments considérés	Cibles ou objectifs spécifiques	Indicateur(s) (source de l'information)	Fréquence du suivi/contrôle	
				Annuelle	Quinquennale
Structure interne des peuplements et bois mort	<i>Bois mort</i>	La superficie récoltée en coupes totales doit être constituée de 20% de coupes à rétention variable qui comprennent des modalités de rétention d'au moins 5% du peuplement (CPRS-BOUQ). Les coupes à rétention variable doivent être priorisées selon la taille des chantiers de récolte.	Superficie récoltée (Relevés d'opération, RATF)	X	X
	<i>Raréfaction des jeunes peuplements de gaulis denses</i>	Traitement maximal de 75% de la proportion de la superficie des strates admissibles à l'EPC	Superficie éduquées et à éduquer (Relevés d'opération, RATF, PAFIO, inventaires pré-traitement)	X	X
	<i>Forêts perturbées naturellement</i>	Assurer une conformité aux objectifs régionaux et locaux dans un tel cas en incluant la participation de la communauté dans l'étude des plans spéciaux.	Nombres de plans spéciaux et nombre de consultations (Compte-rendus des rencontres d'harmonisation)	X	
Milieux riverains	<i>Protection des milieux rares et peu communs</i>	Remplir les exigences associées au système de gestion environnementale de la Scierie Opitciwan	Superficie récoltée (Relevés d'opération, RATF) Distance à un cours d'eau (inventaires des bandes riveraines) Autre information (rapports de non-conformité dans le SGE)	X	
		Appliquer les cibles locales de protection établies régionalement par le MFFP (conserver une partie représentative du milieu riverain) - Taux de conformité de 100%	Superficie et localisation des bandes riveraines sans récolte (couches numériques des affectations MFFP)	X	X
Milieux humides	<i>Protection des milieux d'intérêt</i>	Remplir les exigences associées au système de gestion environnementale de la Scierie Opitciwan	Superficie récoltée (Relevés d'opération, RATF) Distance à un cours d'eau (inventaires des bandes riveraines) Autre information (rapports de non-conformité dans le SGE)	X	
		- Atteindre la cible régionale de 1% de la superficie totale du territoire de l'entente de délégation en MHI protégés - Assurer que la superficie de MHI correspond à 12% de la superficie totale des milieux humides du territoire	Superficie des milieux humides d'intérêt		X

Enjeux et références à l'aménagement durable des forêts	Éléments considérés	Cibles ou objectifs spécifiques	Indicateur(s) (source de l'information)	Fréquence du suivi/contrôle	
				Annuelle	Quinquennale
Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir (EMVS)	<i>Habitats des EMVS</i>	Protéger 100% des sites connus situés en forêt aménagée (transmission annuelle par le MFFP dans les cartes d'affectations régionales)	Superficie récoltée et localisation de ces superficies (Relevés d'opération, RATF)	X	
	<i>Habitats d'espèces préoccupantes</i>	Remplir les exigences associées au système de gestion environnementale de la Scierie Opitciwan	Superficie récoltée et localisation de ces superficies (Relevés d'opération, RATF) Autre information (rapports de non-conformité dans le SGE)	X	
2. Maintien et amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers					
Régénération ligneuse	<i>Régénération déficiente</i>	Assurer le plein boisement sur l'ensemble des sites récoltés (reboisés ou non) en essences désirées (SEPM), soit un coefficient de distribution (CD) de 60%	Abondance relative de la régénération sur les parterres de récolte (inventaires de régénération pré-reboisement et inventaires de qualité post-reboisement)	X	
3. Conservation des sols et de l'eau					
Sols forestiers	<i>Compactage, orniérage</i>	Remplir les exigences associées au système de gestion environnementale de la Scierie Opitciwan pour: - Le pourcentage d'occupation des sentiers sur un parterre de coupe - La proportion de la superficie des assiettes de coupe de régénération peu ou pas orniérées (0%)	Largeur des sentiers et des bandes intactes (inventaires et relevés des machines) Orniérage (visites sur le terrain, rapports de non-conformité dans le SGE)	X	
	<i>Superficie productive</i>	Densité de chemins à l'échelle du territoire en-dessous de 3 km/km ²	Longueurs des chemins permanents d'été sur le territoire	X	X
Hydrologie forestière	<i>Contrôle de l'érosion</i>	Remplir les exigences associées au système de gestion environnementale de la Scierie Opitciwan pour: - Taux de correction des cas d'érosion associés au réseau routier - Fréquence des cas d'érosion - Taux de conformité des activités liées aux dispositions légales visant à protéger le milieu aquatique	Nombre d'événements d'érosion et rapports d'inspection et de conformité (SGE Scierie)	X	
		Considérer l'utilisation de traverses temporaires de cours d'eau Considérer le reboisement des tronçons liés aux approches des cours d'eau	Nombre de cas potentiels (PRAN, PAFIO et comptes-rendus des rencontres d'harmonisation)	X	

Enjeux et références à l'aménagement durable des forêts	Éléments considérés	Cibles ou objectifs spécifiques	Indicateur(s) (source de l'information)	Fréquence du suivi/contrôle	
				Annuelle	Quinquennale
4. Maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques					
<i>Aucun objectif spécifique n'est identifié à la présente section, puisque plusieurs objectifs énoncés dans le présent tableau répondent de manière directe ou indirecte à l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques.</i>					
5. Maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société					
Production de bois	<i>Régénération</i>	Envoi des besoins trois années à l'avance, pour les commandes de plants du MFFP	Date des envois et suivis associés (PRAN, PAFIO, bons de commande)	X	X
Tirer le meilleur parti de la forêt	<i>Rentabilité économique</i>	- Inventaire post-reboisement effectué l'année même - Inventaire pré-scarifiage effectué pour tous les cas - Inventaire post-scarifiage effectué dans un délai de 12 mois suivant les opérations - Assurer la conformité de tous les travaux donnés à contrat (exiger la reprise des travaux en cas de non-conformité aux directives opérationnelles)	- Coût/ ha des travaux effectués (facturation) - Qualité des travaux/ taux de réussite (rapports d'exécution) - Date d'exécution des inventaires de qualité (rapports d'exécution)	X	X
	<i>Budgets sylvicoles</i>	Assurer que les prescriptions sylvicoles sont basées sur des données les plus complètes et à jour possible	Qualité de l'information (cartes mises à jour, intégration des données des RATF, résultats d'inventaire, etc.)	X	
		Mettre à jour annuellement le PAFIO afin d'assurer la planification de cinq années de travaux commerciaux et non-commerciaux à l'avance	Nombre d'années d'avance (PAFIO, comptes-rendus des rencontres d'harmonisation)	X	
	<i>Risques économiques</i>	Effectuer une évaluation sommaire du risque des activités effectuées annuellement	Coûts investis vs qualité des travaux effectués vs possibilité de récolte (facturation, rapports d'exécutions, superficies touchées par des épidémies de TBE ou des incendies, superficies "gelées" par les harmonisations, etc.)	X	
	<i>Autres activités</i>	Considérer le reboisement des tronçons de chemin inutilisés	Quantité de tronçons reboisés (RATF)	X	X
Approvisionnement en matière ligneuse	<i>Maintien des approvisionnements stables pour l'industrie</i>	- Ne jamais dépasser la possibilité forestière moyenne annuelle disponible incluant la matière ligneuse non utilisée - Effectuer annuellement les suivis en temps réel de la matière ligneuse non utilisée (MLNU) et apporter les correctifs, si nécessaire, dans un délai minimal	- Volume récolté (RADC, rapports de mesurage) - MLNU (inventaires de la MLNU) - Taux de non-conformités vs reprises (correspondances)	X	X

Enjeux et références à l'aménagement durable des forêts	Éléments considérés	Cibles ou objectifs spécifiques	Indicateur(s) (source de l'information)	Fréquence du suivi/contrôle	
				Annuelle	Quinquennale
	<i>Qualité de la matière ligneuse</i>	Respect des stratégies d'aménagement, des traitements sylvicoles et des directives opérationnelles	Superficie récoltée (Relevés d'opération, RATF) Superficie reboisée (Relevés d'opération, RATF) Superficie scarifiée (Relevés d'opération, RATF) Superficie "éduquée" (Relevés d'opération, RATF) Taux de conformité des traitements (inventaires)	X	X
6. Prise en compte des valeurs et besoins exprimées par les populations concernées					
<i>Consulter le présent PAFIT, notamment au sujet des processus d'harmonisation, d'élaboration des cibles et objectifs lors des étapes de consultation (publique et TLGIRT).</i>					